

LE 10 FÉVRIER 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi dix février deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Mme Isabelle Gauthier
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Sont absents :

Mme Francine Charles, conseillère
M. Jean Bouchard, maire

99-02-2020	Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
-------------------	--

Monsieur le maire suppléant explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint Janvier, ainsi que les conséquences de son adoption.

Il explique également la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter.

Par la suite, le maire suppléant invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Un citoyen se questionne s'il y aura des infrastructures additionnelles pour la municipalité. Le maire suppléant indique que les infrastructures seront privées puisqu'il s'agit d'un projet intégré. Les habitations qui seront construites sont des habitations bifamiliale de structure isolée et jumelée.

100-02-2020	Adoption de l'ordre du jour.
--------------------	-------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2020, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

19. Acquisition et installation de terminaux véhiculaires et transfert de terminaux véhiculaires pour le Service de police (G6 112 U4 N9030)

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A DES INTÉRÊTS DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

36. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)

101-02-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9005, rue Saint-Jacques (lot 4 965 568), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 83-06-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-048 formulée le 11 juin 2019 par « Ville de Mirabel » ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage en toile de polyéthylène, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise pas hors de la zone agricole le polyéthylène comme matériaux de parement;
- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage en toile de polyéthylène, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise pas qu'un bâtiment d'entreposage soit recouvert de matériaux différents de celui du bâtiment principal;
- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage isolé de 11,3 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise pas une hauteur supérieure à 9,3 mètres, hauteur du bâtiment principal,

le tout tel qu'il appert au plan déposé le 11 juin 2019, pour la propriété sise au 9005, rue Saint-Jacques (lot 4 965 568), dans le secteur de Saint-Augustin.

102-02-2020 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 27 janvier 2020, tel que présenté.

103-02-2020 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 24 janvier au 6 février 2020.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 6 au 7 février 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 28 janvier au 10 février 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	5 131 549,75 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	964 719,40 \$
• TOTAL.....	<u>6 096 269,15 \$</u>

104-02-2020 Octroi d'une aide financière à « Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel » pour le projet intitulé « Soutien à la mission 2020 » (FSD-2019-01). (G5 500 N15601 #107271)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM 2020-01-01;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 60 000 \$, pour l'année 2020, à « Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel », dans le projet intitulé « Soutien à la mission 2020 ».

La présente aide financière comprend toutes les aides financière de la Ville pour la « Chambre des commerces et d'industrie de Mirabel », dont notamment les sommes liées au partenariat de catégorie platine, au paiement des cotisations de la deuxième année des nouveaux membres mirabellois et à un projet d'accueil des nouvelles entreprises en plus de l'information générale sur les services offerts aux entreprises par la municipalité auprès de l'ensemble de ses membres.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

105-02-2020	Mainlevée de l'obligation de construire sur le lot 4 610 621 en faveur de « Lagrange immobilier inc. (Fiducie Yves Gaudet (Colplast)) », dans secteur de Saint-Janvier. (G7 410 N14479)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la propriété sise au 10300, rue J.-A.-Bombardier, dans le secteur de Saint-Janvier a été acquise par « Fiducie Yves Gaudet (Colplast) » en novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur s'engageait à construire un édifice d'une superficie représentant une empreinte au sol de 11 800 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE Gilbert LeBlanc, directeur de Mirabel économique, nous informe que les obligations ont été remplies quant aux obligations de construire, la construction ayant une empreinte au sol de 14 944 pieds carrés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De donner mainlevée des obligations de construire relativement au lot 4 610 621 en faveur de « Lagrange immobilier inc. (Fiducie Yves Gaudet (Colplast)) », dans le secteur de Saint-Janvier, relativement à l'acte de vente intervenu en novembre 2010 et publié au bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes sous le numéro 17 729 873.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée y relatif et les autres documents nécessaires.

106-02-2020	Remplacement de la résolution 62-01-2020 <i>Programmation des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.</i> (G5 500 N15509)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

La présente résolution remplace la résolution numéro 62-01-2020.

107-02-2020	Acceptation des coûts et signature d'une entente pour le déplacement des utilités publiques de Bell Canada dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 400 U4 N15392)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, il est nécessaire de déplacer les utilités publiques de Bell Canada;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter des coûts de l'ordre de 403 000 \$, plus les taxes applicables, pour le déplacement des utilités publiques, dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec « Bell Canada » relativement auxdits travaux.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2368.

108-02-2020	Acceptation des coûts et signature d'une entente relativement au déplacement des utilités publiques d'Hydro-Québec dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 411 U4 N15392)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, il est nécessaire de déplacer les utilités publiques d'Hydro-Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter des coûts de l'ordre de 55 031,96 \$, taxes incluses, pour le déplacement des utilités publiques d'Hydro-Québec, dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec « Hydro-Québec » relativement auxdits travaux.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2368.

109-02-2020	Octroi d'une aide financière à « Écoute agricole des Laurentides ». (G5 213 et G5 500)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'Écoute agricole des Laurentides est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales;

CONSIDÉRANT QUE grâce à une approche proactive et adaptée au milieu agricole, l'organisme intervient auprès de ces personnes et sensibilise le milieu sur la santé mentale dans le but de prévenir la détresse psychologique et de favoriser le bien-être;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel consent à verser une aide financière au montant de 25 000 \$, suite à une demande présentée par « Écoute agricole des Laurentides », pour le soutien des entrepreneurs agricoles.

110-02-2020	Adoption du rapport des dépenses du programme d'aide aux infrastructures des transports actifs. (X3 215 U4 N12530)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE, dans une correspondance du 19 décembre 2019, le ministère des Transports du Québec annonce qu'il accorde à la ville de Mirabel un montant maximal pouvant atteindre 14 158 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III – Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements du ministère des transports;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère exige l'adoption du rapport des travaux effectués pour l'entretien de la Route verte sur le territoire de la Ville de Mirabel en 2019 afin de pouvoir verser cette aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le rapport des dépenses pour l'entretien de la Route verte sur le territoire de la Ville de Mirabel en 2019, tel qu'il appert d'un document daté du 17 janvier 2020, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre la présente résolution à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec.

111-02-2020	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur les rues De Mézy, De Menneville et De La Jonquière, phase III, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par « BSA Groupe-Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe L'Héritage inc. » par les résolutions numéros 454-07-2011 et 567-09-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. »; **(X3 S12 N15418) (Dossier général X3 N15199)**
- b) d'infrastructures municipales sur les rues ou partie des rues du Forgeron, Magloire-Lavallée et Simetin, dans le secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la firme « Consultants Mirtec inc. » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Boisé Laurier S.E.N.C. » par la résolution numéro 865-10-2016 et exécutés par l'entrepreneur « Daniel Filion Excavation inc. ». **(X3 S12 N15191)**

- c) de construction d'une piscine/plage au Parc régional éducatif du Bois de Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique, telle que recommandée par la firme « GBI Experts-Conseils » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 508-06-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Nordmec Construction inc. », le tout sujet à une retenue spéciale de 23 336,21 \$, plus les taxes applicables. **(G7 311 101 110 U3 N15300)**

112-02-2020 Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la conception, la réalisation et l'installation de structures d'affichage numérique. (2019-079) (G7 115 U3 N15549)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit « Enseignes Perfection inc. », la soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la conception, la réalisation et l'installation de structures d'affichage numérique, pour un prix total ne dépassant pas 403 165,59 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 28 janvier 2020.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé en novembre 2019 par le directeur adjoint du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier portant le numéro de référence G7 115 U3 N15549, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense à même le surplus accumulé affecté.

113-02-2020 Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie concernant la réalisation d'un devis performance et surveillance des travaux, selon la méthode conception-construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint-Augustin. (2019-082) (G7 115 U3 N15175)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « FNX-Innov inc. », la soumission relative à un mandat de services

professionnels d'ingénierie concernant la réalisation d'un devis performance et surveillance des travaux, selon la méthode conception-construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint-Augustin, pour un prix total ne dépassant pas 222 936,52 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 5 février 2020.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 23 décembre 2019 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence G7 115 U3 N15175, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

D'imputer cette dépense au fonds de la réserve financière constituée en vertu du règlement numéro 2154.

114-02-2020	Soumission relative à un mandat de services professionnels d'architecture concernant la réalisation d'un devis performance et surveillance des travaux, selon la méthode conception-construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint-Augustin. (2019-083) (G7 115 U3 N15175)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Riopel Dion St-Martin inc. », la soumission relative à un mandat de services professionnels d'architecture concernant la réalisation d'un devis performance et surveillance des travaux, selon la méthode conception-construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint-Augustin, pour un prix total ne dépassant pas 163 264,50 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 5 février 2020.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 23 décembre 2019 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence G7 115 U3 N15175, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

D'imputer cette dépense au fonds de la réserve financière constituée en vertu du règlement numéro 2154.

115-02-2020	Soumission relative à la fourniture de services dans trois écocentres. (2019-076) (X4 111 U3 N15087)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pascal Perreault enr. », la soumission relative à la fourniture de services dans trois écocentres, pour les années 2020 à 2024, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 19 762,59 \$, incluant les taxes, pour la première année, suite à leur soumission ouverte le 4 février 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-076 préparé le 16 janvier 2020 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro X4 111 U3 N15087, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

116-02-2020	Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant le contrôle biologique des moustiques (2019-081) (X4 211 U3 N9495)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « G.D.G. Environnement ltée », la soumission relative à un mandat de services professionnels concernant le contrôle biologique des moustiques (2020-2023), pour un prix total ne dépassant pas 519 152,37 \$, incluant les taxes et frais incidents, pour la première année, suite à leur soumission reçue le 24 janvier 2020.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 20 décembre 2020 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier portant le numéro de référence X4 211 U3 N9495, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

117-02-2020 Enregistrement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales sur le lot 1 692 117 appartenant à « 9375-0446 Québec inc. (Normand Lalande) », dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N2325 #108224)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder immédiatement à l'enregistrement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que la Ville autorise la firme d'avocats « Lalonde Geraghty Riendeau inc. » à procéder à l'enregistrement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*, sur le lot 1 692 117, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le secteur de Saint-Janvier et actuellement la propriété de « 9375-0446 Québec inc. (Normand Lalande) » ou de tout autre propriétaire.

118-02-2020 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 4 428 513 (rue Lemire), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X4 210 S14 N15472 #108194)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de « Marco Seccareccia », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 4 428 513 (rue Lemire), dans le secteur du Petit-Saint-Charles.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

119-02-2020 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 493 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15524 #108242)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Habitations Louis-Seize inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement

ultraviolet (STT-UV), sur le lot 6 047 493 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

120-02-2020	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 525 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15524 #108243)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir de « Valérie Fréchette », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 6 047 525 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la cédante.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

121-02-2020	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 381 289 (rue de l'Esplanade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14972 #108246)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « SM Beaupré inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 381 289 (rue de l'Esplanade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

122-02-2020	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 500 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15524 #108248)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir de « SM Beaupré inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 6 047 500 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

123-02-2020	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 522 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15524 #108249)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « SM Beaupré inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 6 047 522 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

124-02-2020 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 498 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15524 #108250)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir de « Habitations Louis-Seize inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 6 047 498 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

125-02-2020 Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial sur une partie du lot 4 030 287, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Entreprise PC (2014) inc. (M. Robert Jacques) ». (X3 513 S14 N9159 #108216)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir de « Entreprise PC (2014) inc. (M. Robert Jacques) », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente de drainage pluvial contre le lot ou une partie du lot 4 030 287, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 99,0 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 3 juin 2011, par Jean Blondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 36936 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

126-02-2020 Acquisition du lot 1 849 194 (9841, rue Fontaine), dans le secteur de Saint-Canut, de « Régent Sauvé ». (G7 100 N1389 #108220)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec adoptait, le 12 juillet 2019, un décret visant à instaurer une zone d'intervention

spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a mis sur pied un programme d'indemnisation afin d'aider les propriétaires des bâtiments touchés par les inondations;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'obtenir une bonification de l'aide maximale si le propriétaire s'engage à démolir ou à déplacer sur un autre terrain tous les biens situés sur le terrain, y compris les fondations, et qu'il obtienne un accord de la municipalité par lequel celle-ci s'engage à acquérir le terrain pour la somme de un dollar;

CONSIDÉRANT QUE suite aux inondations de 2019, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme a reçu une demande du propriétaire du lot 1 849 194 (9841, rue Fontaine), dans le secteur de Saint-Canut, souhaitant que la Ville s'engage à acquérir sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 849 194 est situé en totalité dans la ZIS, que le montant des travaux prévus serait supérieur à 50 % de la valeur du bâtiment et que le propriétaire ne souhaite pas reconstruire vu le risque d'inondations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir, de « Régent Sauvé » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar, le lot 1 849 194 (9841, rue Fontaine), dans le secteur Saint-Canut.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat et les autres documents nécessaires.

127-02-2020	Acquisition d'une partie du lot 1 692 220, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, de « Huguette Lavallée et Rolland Charbonneau ». (G7 100 N15395 #108238)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « Huguette Lavallée et Rolland Charbonneau » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 25 575,37 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, la partie du lot 1 692 220, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, le tout aux conditions prévues au terme d'une promesse d'achat datée du 10 février 2020, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cessionnaire.

De mandater Lefebvre, Lefebvre, Théorêt, notaires pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

128-02-2020 Vente de deux tourniquets et rampe de métal du bâtiment situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (G6 400)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De vendre pour le prix de 500 \$, taxes incluses, deux tourniquets ainsi qu'une rampe de métal se trouvant au bâtiment situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, à « Gym ProFuzion (Louis-Philippe Moreau) », l'acquéreur achetant lesdits bien susmentionnés, le tout tel que vue et à ses risques et périls.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter lesdites transactions.

129-02-2020 Signature d'une entente avec « l'Association des propriétaires du Lac Meilleur » concernant la fourniture et l'installation d'équipements au Lac Meilleur. (G7 411 N10908)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec « l'Association des propriétaires du Lac Meilleur » concernant la fourniture et l'installation d'équipement au Lac Meilleur, le tout tel qu'il appert du projet d'entente daté du 10 février 2020.

La présente entente remplace celle déjà intervenue en 2012.

130-02-2020 Fin de l'entente intervenue entre la « Commission scolaire de la Rivière-du-Nord » et la Ville de Mirabel pour la protection incendie de l'école de la Croisée-des-Champs, située sur la rue Lacroix, dans le secteur de Saint-Janvier. (X2 200 U4 N9648)

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à la protection incendie avait été prise avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour assurer la protection incendie de l'école de la Croisée-des-Champs située au 13705 rue Lacroix, dans le secteur de Saint-Janvier, car le réseau d'eau de cette époque ne pouvait assurer la protection incendie du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipulait que le bâtiment de l'école devait être relié aux installations de protection incendie de la Ville par télémétrie afin de permettre une protection incendie adéquate;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, le bouclage du réseau d'eau de la rue J.-A.-Bombardier, à la rue Louis-Joseph-Papineau, a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du bouclage du réseau à cet endroit, des essais hydrauliques ont été effectués à l'école de la Croisée-des-Champs et que le Service de protection incendie a confirmé que ces essais permettent maintenant la déserte en protection incendie complète de l'école;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De mettre fin à l'entente intervenue avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour la protection incendie de l'école de la Croisée-des-Champs, située sur la rue Lacroix, dans le secteur de Saint-Janvier.

131-02-2020	Signature d'une entente d'évaluation préliminaire avec « Hydro-Québec » relativement à des travaux majeurs au 17700, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 115 U4 N7835)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de l'aréna au complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, il est nécessaire qu'Hydro-Québec effectue des travaux majeurs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, une entente d'évaluation préliminaire à intervenir avec « Hydro-Québec » relativement auxdits travaux.

132-02-2020	Avis de résiliation du bail intervenu avec « Fabrique de la paroisse de Saint-Hermas » concernant l'utilisation d'un espace au presbytère, dans le secteur de Saint-Hermas. (G7 114 N9112)
--------------------	---

Considérant qu'un bail est intervenu entre la Ville de Mirabel et « Fabrique de la paroisse de Saint-Hermas » pour la location d'un local au presbytère pour les divers besoins des citoyens de ce secteur;

Considérant que le dernier renouvellement de bail a été fait en janvier 2017 pour une durée de trois (3) ans;

Considérant que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire confirme qu'aucune activité dans ce local n'est tenue depuis les dernières années;

Considérant que le centre culturel Honorius-Lafond, situé à proximité, comble les besoins des citoyens de ce secteur et qu'il n'y a plus de nécessité de prolonger le bail pour ce local;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De résilier le bail avec « Fabrique de la paroisse de Saint-Hermas » concernant l'utilisation d'un espace dans le presbytère situé au 4291, rue Lalande, dans le secteur de Saint-Hermas.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 133-02-2020), COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

133-02-2020	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 13 janvier 2020 un premier projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2372 a fait l'objet de consultation publique et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, sans modification;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2372, le tout sans modification.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

134-02-2020	Adoption du règlement numéro U-2360 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">– créer la zone I 7-164 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre l'entreposage extérieur ainsi que le stationnement de véhicules lourds;– retirer la classe d'usages P2 ainsi que les sous-classes d'usages P3-01, P3-02 et P3-03 de la zone C 5-72, dans le secteur de Saint-Canut;– ajouter la définition d'« agrotourisme »;– remplacer le libellé de l'usage A4-01-09 « Triage,
--------------------	--

classification ou emballage de fruits ou de légumes » par « Transformation et conditionnement de produits de la ferme »;

- remplacer le libellé de l'usage A4-01-10 « Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme (l'agrotourisme étant une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte) » par le libellé « Service de repas à la ferme de plus de 20 places et toute autre activité liée à l'agrotourisme »;**
- ajouter la possibilité, à l'article 10.3.1, d'effectuer la transformation de produits de la ferme pour fins de vente comme usage complémentaire;**
- ajouter l'usage complémentaire « Service de repas à la ferme de 20 places et moins » et ses modalités. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 25 novembre 2019, le projet de règlement numéro 2360 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2360 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 13 janvier 2020 et que lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2360 a été adopté, avec modification, soit en retranchant l'article 4;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2360 nous est parvenue au plus tard le 30 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2360, tel que présenté.

135-02-2020	Adoption du règlement numéro 2370 autorisant des travaux de réaménagement de l'intersection constituée de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et la rue et le chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, de conception et d'accompagnement technique, de surveillance et autres études, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 27 janvier 2020, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2370, tel que modifié.

136-02-2020	Adoption du règlement numéro 2373 remplaçant le règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville numéro 1609 et tous ses amendements. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2373, tel que présenté.

137-02-2020	Adoption du règlement numéro 2374 modifiant le règlement numéro 457 <i>Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout</i>, afin de modifier les heures et périodes de restriction de la consommation de l'eau et de prévoir des dispositions particulières pour les systèmes d'arrosage automatique. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2374, tel que présenté.

138-02-2020	Adoption du règlement numéro 2375 modifiant le règlement numéro 28 concernant <i>l'établissement d'un régime d'assurance collective</i>, afin d'inclure les membres du conseil municipal au régime d'assurance collective. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2375, tel que présenté.

139-02-2020	Création de la fonction de technicien en architecture et embauche d'un technicien en architecture au Service du génie. (G4 112 et G4 110)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De créer la fonction de technicien en architecture au Service du génie à la convention collective de travail en vigueur entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N. cols blancs).

D'embaucher Francis Meunier, à la fonction de technicien en architecture au Service du génie, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

140-02-2020	Abolition du poste d'ingénieur au Service du génie, création de la fonction de gestionnaire génie - bâtiments et aménagement au Service du génie et nomination au poste de gestionnaire génie - bâtiments et aménagement au Service du génie. (G4 200, G4 114 et G4 110)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'abolir le poste d'ingénieur au Service du génie à compter du 10 février 2020.

De créer la fonction de gestionnaire génie - bâtiments et aménagement au Service du génie à compter du 11 février 2020.

De nommer Joé Moisan au poste de gestionnaire génie – bâtiments et aménagement au Service du génie, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

141-02-2020	Embauche d'un policier au Service de police. (G4 112)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'embaucher Maxime Veillette au poste de policier au Service de police, en tant qu'employé régulier, le tout selon les conditions prévues à la

convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

142-02-2020 Embauche d'un policier au Service de police. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'embaucher Marc-André Lafortune au poste de policier au Service de police, en tant qu'employé régulier, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

143-02-2020 Embauche au poste de conseiller en communication au Service des communications. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Benoit Desjardins-Beaudoin, au poste de conseiller en communication au Service des communications, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

144-02-2020 Embauche au poste de coordonnateur - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Sonia Annik Gagné au poste de coordonnateur - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

145-02-2020 Inscriptions sur la liste d'admissibilité à la fonction de préventionniste pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'inscrire les personnes suivantes sur la liste d'admissibilité à la fonction de préventionniste pour le Service de police, laquelle mise à jour entrera en vigueur le 11 février 2020 :

- au 1^{er} rang : Audrey Thibault;
- au 2^e rang : Vincent Lauzon,

le tout, selon la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et la Fraternité des policiers de Mirabel inc.

146-02-2020	Affectation à la fonction d'agent communautaire au Service de police. (G4 200)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'affecter Audrey Thibault et Vincent Lauzon à la fonction d'agent communautaire au Service de police, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

147-02-2020	Inscriptions sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent communautaire pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'inscrire Thierry Brassard-Dumoulin sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent communautaire pour le Service de police, à une date à être déterminée par la directrice du Service des ressources humaines, le tout, selon la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et la Fraternité des policiers de Mirabel inc.

148-02-2020	Inscriptions sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent de support aux opérations pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'inscrire les personnes suivantes sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent de support aux opérations pour le Service de police, laquelle mise à jour entrera en vigueur le 11 février 2020 :

- au 2^e rang : Mickaël Lajoie-Bouchard;
- au 3^e rang : Keosongsy Vongprachanh;
- au 4^e rang : Francis Gagné;
- au 5^e rang : Laurent Charest,

le tout, selon la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et la Fraternité des policiers de Mirabel inc.

149-02-2020 Affectation à la fonction d'agent de liaison au Service de police. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'affecter Mario Gratton à la fonction d'agent de liaison au Service de police, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

150-02-2020 Inscription sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent de liaison pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'inscrire Patrick Houle sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent de liaison pour le Service de police, laquelle mise à jour entrera en vigueur le 16 février 2020, le tout, selon la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et la Fraternité des policiers de Mirabel inc.

151-02-2020 Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Barbara Fillion » concernant le lot 1 691 417, en bordure du rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 112 103) (A-2020-001)

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de « Barbara Fillion » afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 691 417, en bordure du rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine, soit d'autoriser une entreprise artisanale, plus précisément un atelier d'ébénisterie;

CONSIDÉRANT QU'un puits est situé dans un rayon de moins de 30 m de l'établissement projeté, soit dans l'aire de protection du puits;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole **de ne pas approuver** une demande faite par « Barbara Fillion », afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 691 417, en bordure du rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine.

152-02-2020 Approbation de la « Politique d'accessibilité du programme d'accompagnement en loisir pour les enfants vivant avec une situation de handicap dans le cadre des camps de jour ». (X5 100 U1 N6249)

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire il y a lieu d'approuver une nouvelle politique d'accessibilité au programme d'accompagnement en loisir pour les enfants vivant avec une situation de handicap dans le cadre des camps de jour;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'approuver la nouvelle politique d'accessibilité du programme d'accompagnement en loisir pour les enfants vivant avec une situation de handicap dans le cadre des camps de jour.

153-02-2020 Demande au ministère des Transports du Québec d'accorder une permission de voirie relative à l'exécution de travaux dans l'emprise des routes sous juridiction provinciale. (X3 600 N3713)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie et qu'elle autorise les directrices du Service du génie et du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer les permissions de voirie pour tous travaux, la Municipalité s'engageant à respecter les clauses de la permission de voirie.

154-02-2020 Autorisation de la tenue d'un évènement par « Enduro des braves 2020 ». (X5 300)

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7.3.12 du règlement de zonage numéro U-2300, les événements spéciaux (fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires) doivent être autorisés par le Conseil municipal à titre d'usage complémentaire temporaire;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser la tenue de l'évènement « Enduro des braves 2020 », soit des courses de motoneiges, le 16 février 2020, entre 7 h et 18 h, au 15400, 15580, 15600 et 15701-15725, chemin Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux risques et périls des propriétaires des terrains et des organisateurs et promoteurs de l'évènement, la Municipalité ne pouvant être tenue responsable relativement à la tenue dudit évènement.

155-02-2020	Désignation d'une fourrière. (G7 300 N9194)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise « Remorquage Mirabel inc. », propriété de Éric Barbagallo, à opérer une fourrière d'autos au 17555, rue de la Paix, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout dans le cadre de l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Mirabel.

Que « Remorquage Mirabel inc. » devra se conformer aux exigences de la Société d'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques.

Que les installations de « Remorquage Mirabel inc. » devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité.

Que la Ville de Mirabel se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

156-02-2020	Autorisation du déménagement d'une fourrière privée. (G7 300 N9194)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'en avril 2019 le conseil municipal autorisait « Groupe TRL » à opérer une fourrière d'autos au 12755, rue du Parc, dans le secteur de Saint-Janvier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été saisie d'une demande de la part de l'entreprise « Groupe TR » afin de déménager son entreprise au 14435, rue Rolland-Desjardins, dans le secteur de Saint-Janvier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser « Groupe TRL (Sébastien Gauthier) » à déménager la fourrière d'autos située au 12755, rue du Parc, au 14435, rue Rolland-Desjardins, dans le secteur de Saint-Janvier.

157-02-2020	Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'exploitation d'un site de matériaux secs à Oka. (G3 311)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'un site de matériaux secs est exploité sur le rang Saint-Jean, à Oka, par l'entreprise G & R Recyclage;

CONSIDÉRANT QU'il appert que l'exploitation de ce site cause des nuisances, pour les citoyens de la Ville de Mirabel, notamment par l'émission d'odeurs persistantes et par le transport de véhicules lourds, principalement sur le rang de La Fresnière, dans le secteur de Saint-Benoit, sur le territoire de la ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit de nombreuses plaintes à cet effet;

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de faire toutes les vérifications relatives à l'exploitation du site des matériaux secs au 308, rang Saint-Jean, à Oka, et de veiller à l'application rigoureuse et au respect des lois, des règlements et de l'exécution des ordonnances en la matière et concernant ledit site.

De transmettre la présente résolution à Mme Sylvie d'Amours, députée de Mirabel, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région des Laurentides.

158-02-2020	Appui à la MRC de la Haute-Yamaska dans sa demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la modification au Code municipal du Québec et à la Loi sur les cités et villes relativement à la fixation des amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction. (G3 312)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les balises prévues aux actuels articles 455 du *Code municipal du Québec* et 369 de la *Loi sur les cités et villes* ne permettent pas la possibilité pour une municipalité d'imposer une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit une modulation des amendes en fonction de la gravité et de l'étendue de l'infraction décrite, soit en fonction de la superficie qui a fait l'objet d'abattage illégal d'arbres;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer la MRC La Haute-Yamaska dans sa demande de modifier les articles 455 du *Code municipal du Québec* et 369 de la *Loi sur les cités et villes* de manière à permettre la possibilité pour une municipalité d'imposer dans un règlement une amende en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction en matière d'abattage illégal d'arbres.

159-02-2020	Appui à la MRC de Papineau dans son dépôt d'un mémoire au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec. (G3 312)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a amorcé, en novembre 2019, une réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires, les représentants du milieu et les citoyens sont invités à contribuer à cette réflexion et à la définition des orientations gouvernementales en matière de mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, notamment par le dépôt d'un mémoire d'ici le 7 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Papineau est visé par plusieurs titres miniers et que celle-ci a amorcé une réflexion sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM);

CONSIDÉRANT QUE, dans le guide de discussion concernant la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, toutes les MRC sont touchées par la présence historique de la *Loi sur les mines* par rapport aux règlements municipaux et qu'il faut que cela change;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'appuyer la MRC de Papineau relativement au dépôt d'un mémoire relativement à la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec.

160-02-2020	Dépôt de documents.
--------------------	----------------------------

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 7 février 2020; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2020-01-31, 2020-02-05 et 2020-02-07 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

161-02-2020 Levée de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière